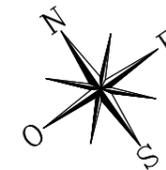
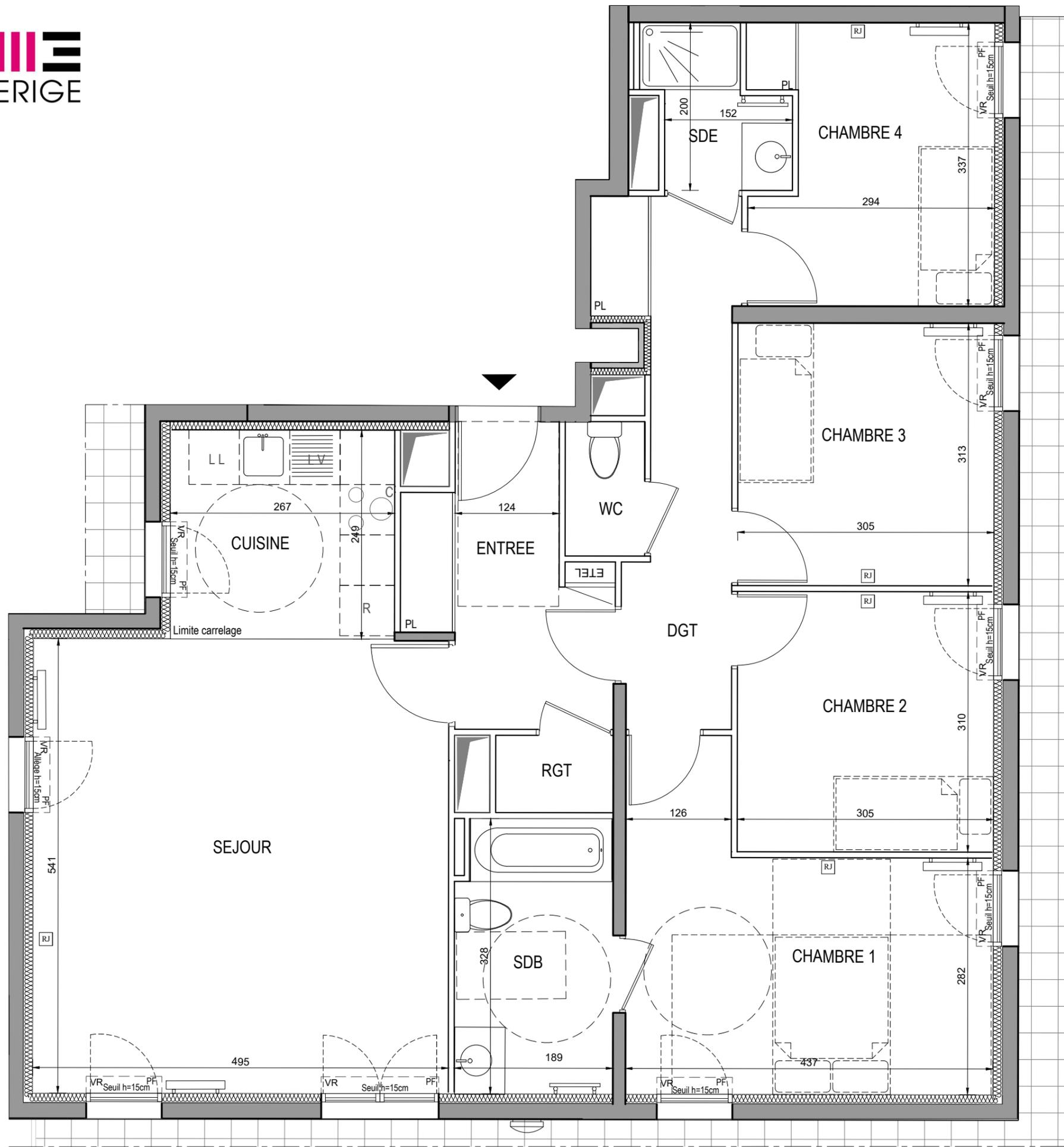


HALL B
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° B52 au 5ème étage

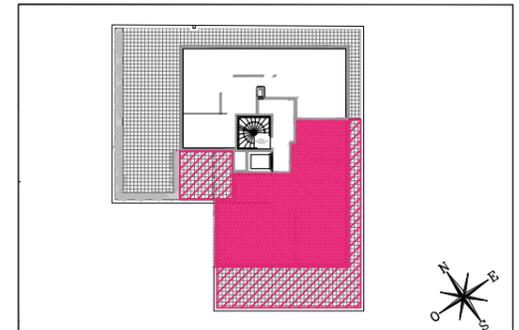
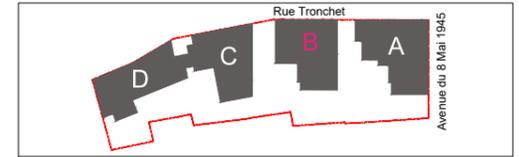


LEGENDE

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp. techn. elect. du lgt	Cuisson
Placard	Retombée de poutre
Volet battant	Eaux pluviales

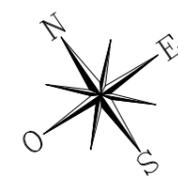
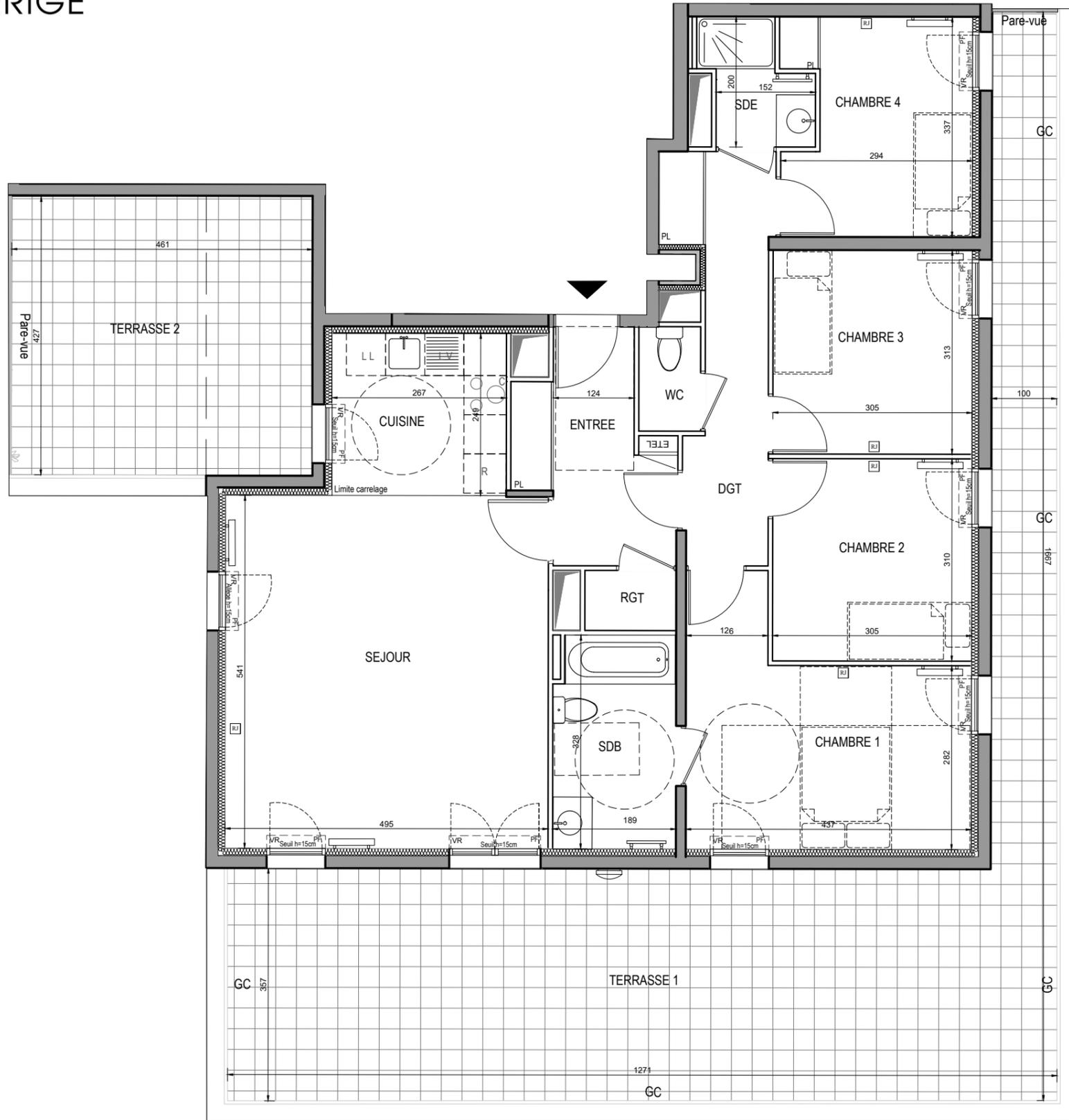
Indice A SEPTEMBRE 2018
Echelle : 1/50

*Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.*



HALL B
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° B52 au 5ème étage

ENTREE	6,73	m ²
SEJOUR	26,76	m ²
CUISINE	6,64	m ²
CHAMBRE 1	14,14	m ²
CHAMBRE 2	9,45	m ²
CHAMBRE 3	9,53	m ²
CHAMBRE 4	9,16	m ²
SALLE D'EAU	2,74	m ²
SALLE DE BAINS	6,05	m ²
WC	1,52	m ²
DEGAGEMENT	7,97	m ²
RANGEMENT	1,29	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	101,98	m²
TERRASSE 1	58,28	m ²
TERRASSE 2	19,73	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	179,99	m²



LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	- - -	Retombée de poutre
VB	Volet battant	EP	Eaux pluviales

Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
 Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.